



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### Quatrième session

Rome, 11-15 mars 2002

### Compte rendu de la treizième consultation technique entre organisations régionales de protection des végétaux

#### Point 9 de l'ordre du jour provisoire

1. La treizième consultation technique entre organisations régionales de protection des végétaux s'est tenue du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2001 à Auckland (Nouvelle-Zélande). Les points suivants ont été soulevés :

#### *Cycle de séminaires des organisations régionales de protection des végétaux*

2. Lors de la consultation technique, les participants ont examiné une proposition visant l'organisation, par la Consultation, d'un *cycle de séminaires*, en vue d'atteindre les objectifs fixés à l'article IX de la Convention internationale pour la protection des végétaux (1997). Au lieu d'un *cycle de séminaires*, ils sont convenus d'organiser un *atelier interactif*, qui aurait lieu à l'issue de chaque consultation technique.

#### *Fumigation phytosanitaire : restriction de l'accès au bromure de méthyle*

3. Les participants ont débattu des implications d'une restriction de l'accès au bromure de méthyle utilisé pour l'expédition préalable et la post-entrée. Ils ont constaté que toute décision prise par un pays visant à restreindre l'exportation de bromure de méthyle au titre du Protocole de Montréal et à accélérer le retrait du bromure de méthyle aurait des répercussions considérables sur le commerce international. En outre, ils estiment que les travaux de recherche portant sur des solutions de remplacement au bromure de méthyle ne sont guère prometteurs. Ils ont souligné la nécessité d'entamer des débats au plus haut niveau.

#### *Reconnaissance des organisations régionales de protection des végétaux*

4. Les participants ont proposé une procédure de reconnaissance pour les nouvelles organisations régionales de protection des végétaux, telle qu'elle apparaît dans le document portant la cote CIMP 02/23.

5. La Commission intérimaire est invitée à :

Par économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

1. *Prendre note* de l'organisation d'un atelier interactif dans le cadre des consultations techniques futures.
2. *Prendre note* des préoccupations et des recommandations de la consultation technique en ce qui concerne la restriction de l'accès au bromure de méthyle.
3. *Faire part de ses observations* sur la consultation technique.